

Communiqué

23/05/07

## ***La mise en place de qualifications pour l'ingénierie industrielle***

L'OPQIBI, qui attribuait jusqu'à présent des qualifications dans les seuls secteurs de la construction, de l'aménagement et de l'environnement, vient d'ajouter une nouvelle rubrique à sa nomenclature pour **l'ingénierie industrielle**.

Les qualifications de cette rubrique concernent l'ingénierie, la maîtrise et les études des procédés, systèmes et ouvrages de toutes tailles de l'ensemble des secteurs d'activité de l'industrie.

Elles impliquent une expérience reconnue en milieu industriel ainsi que la maîtrise des savoirs techniques, réglementaires, économiques, financiers, juridiques, sociaux, environnementaux et de développement durable.

Elles portent sur les prestations suivantes :

- *l'Ingénierie de projet* qui regroupe et synthétise les compétences nécessaires à la réalisation d'un projet industriel dans son ensemble, conformément au programme du client et quelle que soit la nature de la production envisagée.
- la *Maîtrise des procédés*, relative aux savoir-faire scientifique, technique et économique des procédés de traitement et/ou de transformation des matières et produits. Ces qualifications concernent la définition et le dimensionnement des ouvrages et équipements du procédé lui-même et des utilités associées ainsi que ceux nécessaires aux approvisionnements et aux traitements des déchets et rejets générés par la production, dans le respect des besoins et des contraintes spécifiques du programme.
- les *Études*, qualifications à caractère transversal, portant sur la définition et le dimensionnement des installations particulières du procédé étudié : machines spéciales, manutention, chaudronnerie, contrôle-commande, informatique, technologies avancées, oléoducs et gazoducs.

### **Les qualifications de la rubrique 17 :**

- 17.01 Ingénierie de projet industriel
- 17.02 Maîtrise du procédé en agroalimentaire
- 17.03 Maîtrise du procédé en chimie, pétrole et gaz
- 17.04 Maîtrise du procédé en construction mécanique
- 17.05 Maîtrise du procédé en électricité et électrotechnique
- 17.06 Maîtrise du procédé en matériaux et plasturgie
- 17.07 Maîtrise du procédé en mines, sidérurgie et métallurgie
- 17.08 Maîtrise du procédé en pharmacie, biotechnologie et cosmétiques

- 17.09 Maîtrise du procédé en textile et cuir
- 17.10 Étude en équipements et machines spéciales
- 17.11 Étude en manutention, stockage et conditionnement
- 17.12 Étude en chaudronnerie et tuyauterie
- 17.13 Étude en contrôle, régulation et automatismes
- 17.14 Étude en informatique industrielle
- 17.15 Étude en technologies avancées
- 17.16 Étude en oléoducs et gazoducs

**Rappel de l'objet et des objectifs de la qualification OPQIBI :**

La qualification OPQIBI atteste de la **compétence** et du **professionnalisme** d'une structure d'ingénierie pour réaliser une prestation déterminée. Elle est attribuée sur la base de critères objectifs définis dans la norme AFNOR NF X50-091 et repris dans le référentiel de l'organisme. Ces critères ont trait à la pérennité d'un fournisseur, à sa capacité à contracter, à ses moyens et à ses références (lesquelles doivent être attestées par des clients).

Elle a pour objectif principal **de sécuriser les clients** dans leurs recherches et leurs sélections d'ingénieurs-conseils, de bureaux d'étude ou de sociétés d'ingénierie capables de mener à bien leurs projets.

Dans les marchés publics, les certificats de qualification sont officiellement reconnus comme preuves de compétence des candidats par le code 2006 (Art. 45-1 et 45-2).

**Contact : Stéphane MOUCHOT (tél. : 01.46.99.14.53) - [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com)**